

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées par les techniciens des Chambres d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Corrèze, des FDGDON 19-23-87 et leurs Groupements, de la FREDON du Limousin, et par les agriculteurs observateurs.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>,
sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/>
et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

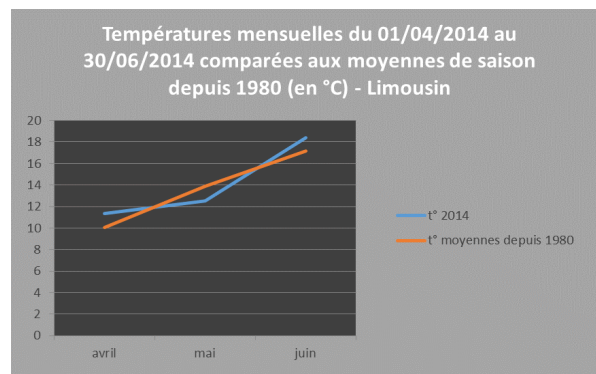
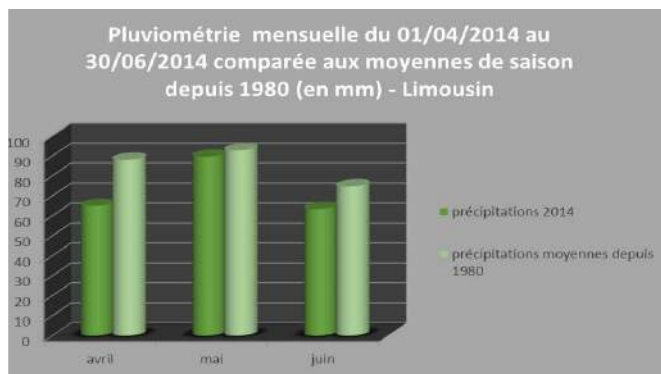


Rappel : Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est rédigé par l'animateur filière suite à la synthèse des données remontées par les observateurs du réseau de surveillance Limousin.

Ce réseau s'appuie sur des parcelles de "référence" : il s'agit de prairies permanentes, préalablement identifiées et fixées, dont le suivi est normé et régulier, et sur lesquelles des observations sont réalisées au printemps (mars), à l'été (juin-juillet) et à l'automne (octobre). 102 parcelles de référence ont ainsi été observées de mi-juin à début juillet 2014 en vue de l'élaboration de ce bulletin.

Des observations ponctuelles sont également effectuées le cas échéant, en supplément, sur des parcelles non préalablement définies, dites "flottantes".

Point climatique (avril à juin 2014)



Sources : Moyenne des données météorologiques des stations du réseau de surveillance Limousin (Boussac, Dun-le-Palestel, Verneuil S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Magnac-Laval, Lubersac, Naves, Objat).

On remarquera, pour les températures et les précipitations, des courbes proches des moyennes de saison. Les températures sont plus chaudes au mois d'avril et juin, alors qu'on note une tendance inverse en mai. A contrario, les précipitations montrent des déficits en avril et juin mais sont très proches des valeurs de saison en mai.

Etat de la végétation

Ce printemps, divisé en trois périodes, deux chaudes et sèches et une plus humide et fraîche, a permis aux prairies de se trouver dans un état très satisfaisant avec de bonnes pousses d'herbe même en ce début d'été. Cela confirme les observations effectuées plus tôt cette année, qui concluaient déjà sur un état généralement très satisfaisant des prairies.

Directeur de publication :
Monsieur Jean-Philippe VIOLLET
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
05 55 10 37 90
accueil@limousin.chambagri.fr

Référents filières et rédacteurs du bulletin :
Stéphane CHAMPAGNOL
FDGDON 87
13 rue Auguste Comte
87 000 LIMOGES
05 55 04 64 06
stephane.champagnol@gmail.com

Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

Eléments de biologie

La reproduction de l'espèce débute généralement en mars-avril et se poursuit jusqu'en septembre-octobre. Un couple de campagnols terrestres va mener de 2 à 5 portées sur l'année. Ce taux de reproduction peut fluctuer suivant les conditions climatiques (printemps-automne doux et présence de végétation abondante).

La maturité sexuelle survient à 2^{1/2} mois pour les femelles ou ultérieurement si naissance en fin de cycle (=> 4-6 mois, soit après la période hivernale). La gestation dure de 21 à 22 jours. Une portée est constituée de 4 à 6 petits.

Le campagnol terrestre est un rongeur souterrain qui se nourrit essentiellement de la racine des plantes, avec une prédilection pour les végétaux présentant des racines à pivots (pissenlits, rumex,). Attention, il peut également se nourrir des racines de jeunes arbres fruitiers.

Rappel sur la morphologie des campagnols

Le campagnol terrestre **ou rat taupier** est souvent confondu avec certaines espèces de rongeurs présentes dans nos campagnes et notamment avec le campagnol des champs.

Caractéristiques du campagnol terrestre :

Longueur tête et corps : 12 à 22 cm , longueur de la queue : 6 à 11 cm.

- 🚦 Poids : 80 à 180 g.
- 🚦 Pelage : brun roussâtre à brun noirâtre dessus, passant progressivement au gris jaunâtre sur le ventre.
- 🚦 Tête volumineuse arrondie, attache tête et corps peu marquée, yeux bruns et petits.
- 🚦 Oreilles courtes

Caractéristiques du campagnol des champs :

- 🚦 Longueur tête et corps : 8-12 cm ;
- 🚦 Poids : 15 à 50 g ;
- 🚦 Pelage : dos brun jaunâtre à brun roussâtre. Ventre blanc grisâtre ;
- 🚦 Tête : volumineuse arrondie. Oreilles, légèrement velues à l'intérieur, sont courtes mais émergent néanmoins du pelage ;
- 🚦 Incisives : longues et légèrement courbes, larges de 0,5 mm chacune.



Campagnol des champs

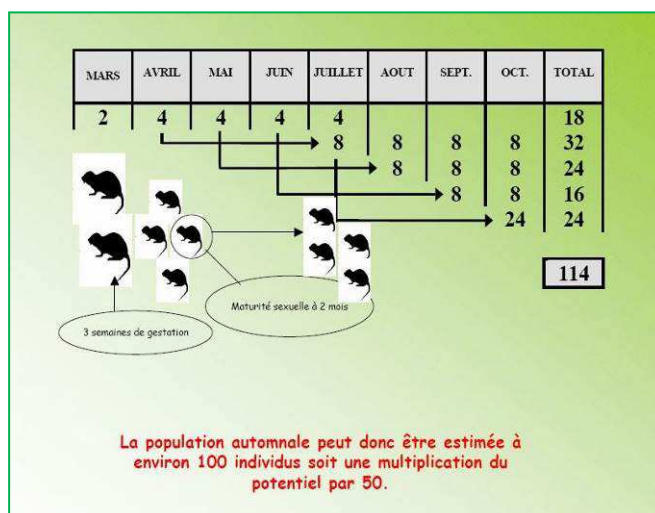


Photo : FICODON 87

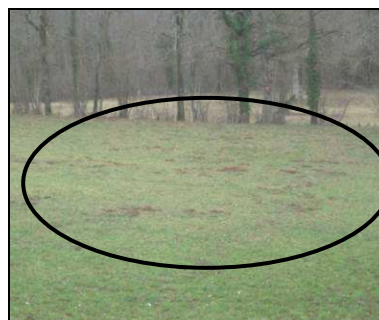
Campagnol terrestre

Concernant les dégâts engendrés, le campagnol terrestre fait des monticules de terre, le campagnol des champs fait des petits trous reliés entre eux par un réseau de chemins.

Surveiller vos prairies tout au long de l'année pour identifier les premiers signes distinctifs de présence du campagnol terrestre



Un tumuli au printemps



Dégâts observés à l'automne

Populations faibles

Populations élevées

maîtrise aisée...

maîtrise difficile...

... des populations de campagnols terrestres

Période de risque

Le risque de dégât est présent toute l'année. En effet, de par son mode de vie et son régime alimentaire, le campagnol terrestre provoque des dégâts dès son apparition. Malgré cela, **la période de risque la plus critique s'étend de la fin du printemps à la fin d'été** (période de « récolte » des prairies).

Situation en Limousin

Méthode d'évaluation

Afin de suivre de manière identique les populations de campagnols terrestres sur notre région, les résultats (exprimés en pourcentage d'infestation « PI ») sont mesurés en suivant la méthode de comptage dite « méthode indiciaire ».

Cette méthode s'applique au trois ravageurs principaux des prairies que sont le campagnol terrestre, le campagnol des champs et la taupe. Elle est également reprise par les arrêtés préfectoraux des trois départements de la région dans le cadre de l'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.

Méthode d'évaluation
(obligatoire dans le cadre de l'application de l'Arrêté Préfectoral de lutte raisonnée)

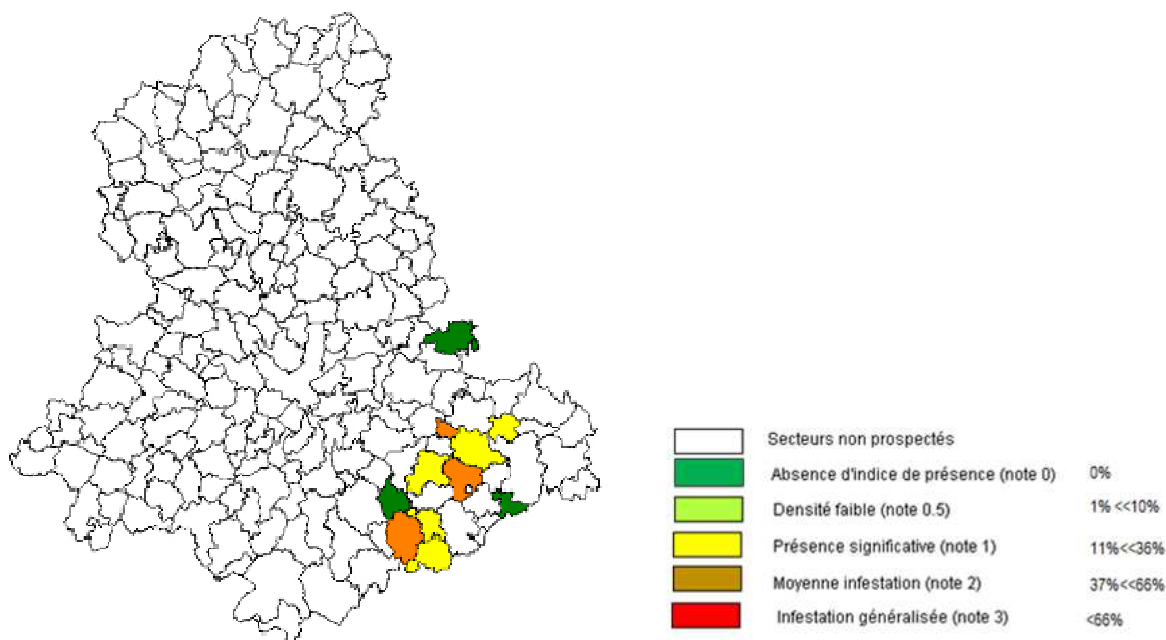
Exemple	
95-100m	
90-95m	
85-90m	Présence
80-85m	Présence
75-80m	Présence
70-75m	
65-70m	
60-65m	
55-60m	
	absence
	absence
	absence
	absence
0-5m	Présence
nbre d'intervalles occupés → TOTAL = 8	
nbre total d'intervalles → 20	

- Votre résultat d'évaluation est :**
- Présence de monticules de Campagnols Terrestres (CT) sur moins 1/3 des intervalles 5x5 m² = **Classe 0.5**
 - Présence de monticules de CT sur 1/3 des intervalles 5x5 m² = **Classe 1 (présence significative)**
 - Présence de monticules de CT sur la moitié des intervalles 5x5 m² = **Classe 2**
 - Présence de monticules de CT sur plus des 2/3 des intervalles 5x5 m² = **Classe 3 (infestation généralisée)**

○ HAUTE-VIENNE (87)

La présence de campagnol terrestre sur le département de la Haute-Vienne se situe toujours principalement dans les cantons d'Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt et Saint-Germain-les-Belles.

La présence sur le canton de Saint-Léonard-de-Noblat est confirmée avec des présences de tumuli sur la commune de Saint-Denis-des-Murs (parcelle flottante).



Cartographie des parcelles de références observées en Haute-Vienne au 04/07/14

Pour le canton d'Eymoutiers, la situation des populations de campagnol terrestre est proche de celle du printemps, avec des pourcentages d'infestation (PI) allant de **0 à 26 %**, ce qui correspond à des densités allant de « **absence d'indice de présence** » à « **présence significative** » sur les parcelles suivies.

Pour le canton de Châteauneuf-La-Forêt, les parcelles observées nous montrent des densités en légère augmentation, allant de « **présence significative** » à « **moyenne infestation** » de monticules avec des PI compris entre **13 et 48 %**.

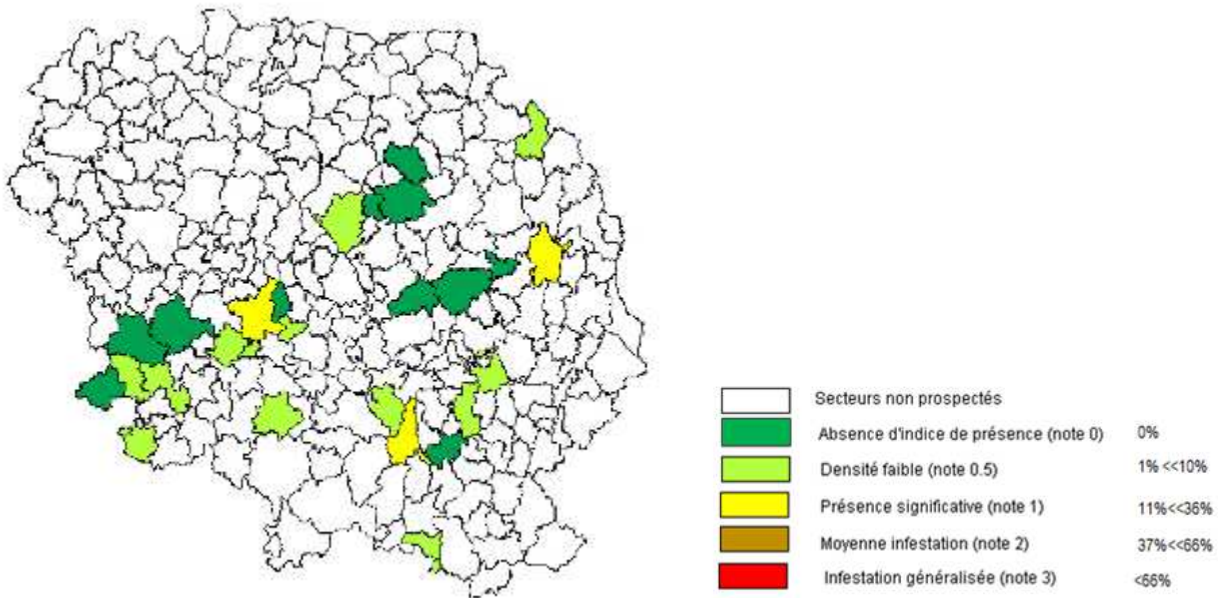
Pour le secteur de Saint-Germain-Les-Belles, les populations restent encore relativement basses avec des PI allant de **5 à 20 %**.

Pour le canton de Saint-Léonard-De-Noblat, les parcelles observées nous indiquent des « **densités faibles** » avec un pourcentage d'infestation de **2 %** sur la parcelle avec présence.

Conclusion des observations - Haute-Vienne : Les dégâts liés aux campagnols terrestres semblent en légère augmentation depuis le printemps. Les parcelles prospectées commencent à montrer des taux d'infestation moyens. Il est trop tôt pour confirmer que nous sommes à nouveau dans la partie de croissance du cycle ou qu'il s'agit d'une augmentation due aux conditions climatiques (sols frais et faciles à travailler).

○ CREUSE (23)

Sur le secteur sud du département (cantons de Bourganeuf, Pontarion, Royère, Gentioux, Aubusson, Felletin, Crocq, La Courtine), la situation semble être une légère augmentation des populations par rapport au printemps, avec toujours des parcelles en « **absence d'indice de présence** » allant jusqu'à une « **présence significative** », mais avec des PI allant de **0 à 25 %** (contre un maximum de 14 % au printemps).



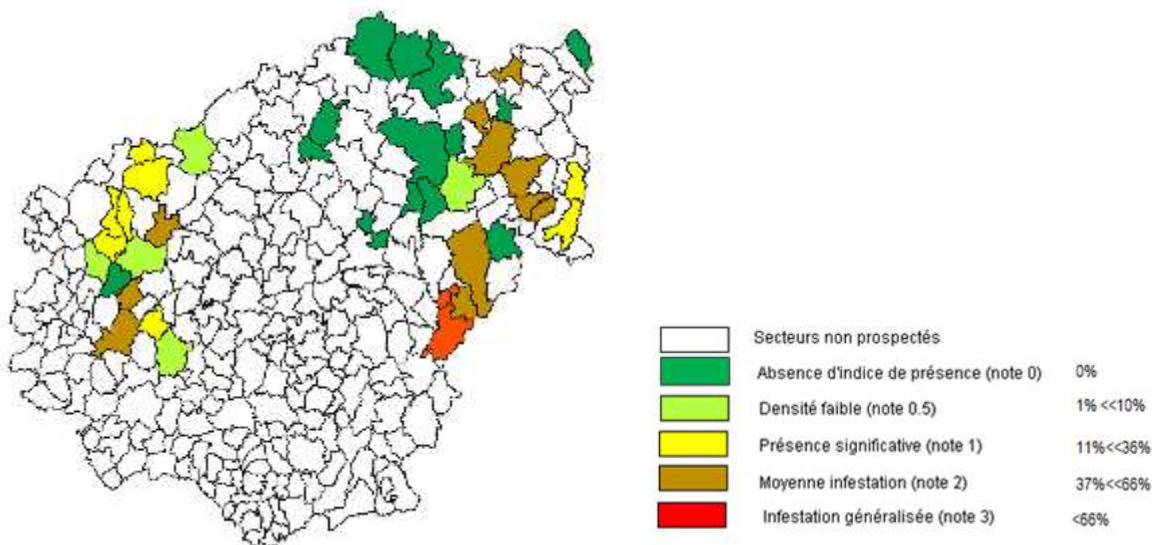
Cartographie des parcelles de références observées en Creuse au 04/07/14

Sur les cantons limitrophes du Puy-De-Dôme (cantons d'Auzances, Evaux, Chambon), on note que les parcelles observées montrent des indices allant de « **absence d'indice de présence** » à « **densité faible** », comme c'était déjà le cas au printemps. Les pourcentages d'infestation dans les prairies ne dépassent pas **11 %**.

Sur le centre et le nord-est du département (canton d'Ahun, Chénérailles, Jarnages, Guéret, Boussac), on observe toujours peu de tumuli de campagnol, avec généralement une « **absence d'indice de présence** », à l'exception d'une parcelle avec « **présence significative** », soit des pourcentages d'infestation allant de **0 à 20 %**.

Conclusion des observations - Creuse : Il semblerait que les observations confirment que les populations de campagnols terrestres sont toujours au seuil de **basse densité du cycle de pullulation** sur l'ensemble du département, avec cependant une très légère augmentation de l'activité fouisseuse des campagnols terrestres.

o CORREZE (19)



Cartographie des parcelles de références observées en Corrèze au 04/07/14

Sur les cantons du plateau de Millevaches (Bugeat, Meymac, Treignac, Sornac ...), les observations effectuées montrent sur l'ensemble des parcelles de référence de ce secteur des « **absences d'indices de présence** ».

En Haute-Corrèze, sur les cantons de Bort-les-Orgues, Eygurande, Ussel et Neuvic, les observations sur les parcelles de références montrent une **augmentation** de l'activité des campagnols terrestres. Sur ces zones, les indices varient de « **absence d'indice de présence** » à « **infestation généralisée** » de la parcelle, soit des PI compris entre **0 et 75 %**. Il semblerait que le **sud du canton de Neuvic**, quand à lui, soit sur une période de croissance des populations, avec sur trois communes des densités de populations allant de « **moyenne infestation** » à « **présence généralisée** » de monticules frais. Les pourcentages d'infestations sur ces communes allant de **40 à 80 %**.

Pour les cantons du centre et du sud du département, aucune observation sur les parcelles de références n'ont été effectuées (parcelles non fauchées). Il semblerait cependant, suite à des observations sur des parcelles flottantes, les populations de campagnols sur ces zones soient à des « **basses densités** ».

Pour les cantons d'Uzerche, Vigeois, et Lubersac, la situation montre augmentation des populations avec des niveaux allant de « **absence d'indice de présence** » à « **moyenne infestation** » de monticules frais avec des PI allant de **0 à 40 %**. Il est cependant important de noter que sur ce secteur, les populations continuent toujours à avancer.

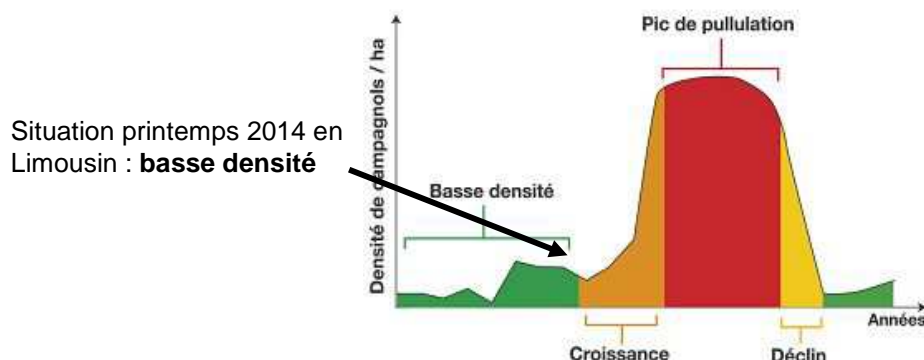
Sur les communes de la **zone de front** nouvellement touchées (Allasac, Sainte-Féréole et Sadroc), il semble que les populations aient également augmentées avec indices allant de « **densité fiable** » à « **infestation moyenne** », soit des PI allant de **15 à 50 %**.

Conclusion des observations - Corrèze : Comme le montre les observations effectuées cet été en post-fauche, **la situation de la Corrèze est celle d'une augmentation de l'activité sur la partie est et ouest du département**. Toutefois, cette augmentation est peut-être due aux conditions météorologiques (sols frais et faciles à travailler).

ATTENTION VIGILANCE - CORREZE
Risque de début de pullulation sur le sud du canton de Neuvic.
Agrandissement de la zone de présence du canton de Lubersac.

o SYNTHÈSE REGIONALE LIMOUSIN

Les observations de cette période post-fauche 2014 concluent sur une légère augmentation de l'activité du campagnol terrestre sur une très large partie de la région. Il est toutefois difficile de dire aujourd'hui si les populations sont à nouveau dans une phase de croissance. Néanmoins, des situations locales, notamment sur le canton de Neuvic, peuvent laisser supposer une pullulation des populations d'ici les prochaines observations.



Evaluation du risque - campagnol terrestre (Limousin)

Les observations réalisées cet été montrent une augmentation d'activité des campagnols terrestres sur une majeure partie de la région. Sur les prairies, les risques de dégâts paraissent modérés. Cependant, les quelques secteurs avec des populations importantes laissent supposer d'une augmentation localement importante des dégâts avant la fin du cycle. Il convient donc de rester prudent et de **surveiller** ces populations sur l'ensemble des **secteurs** de la région.

LIMITER LES EFFETS DU CAMPAGNOL TERRESTRE DANS LE TEMPS

Cette partie du bulletin est consacrée à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies.

Il est important, quelle que soit la méthode utilisée de la réaliser en basse densité de population, en particulier pour la lutte chimique qui est interdite (car inefficace) lorsque le nombre d'intervalles occupés rapporté au nombre total d'intervalles observés dépasse un sur deux (cf. méthode indiciaire page 2).

Il convient donc d'évaluer au mieux le niveau d'infestation de vos prairies.

o Mesures prophylactiques

Les pratiques agricoles ne permettent pas de détruire ces ravageurs, mais contribuent à en limiter le développement ; elles s'inscrivent dans un processus de gestion à moyen et à long terme, quelles que soient les densités de populations :

- ✚ *Le travail du sol (labour) et rotation de culture*: permet de détruire les habitats des ravageurs ainsi que leurs sources de nourriture.
- ✚ *Le piétinement par les troupeaux* : favorise la destruction des réseaux de galeries des campagnols et limite leur retour.
- ✚ *Le broyage des refus* : limite les zones de refuge, favorise la prédation naturelle et facilite l'identification du ravageur.
- ✚ *La sauvegarde et l'implantation de haies* : favorise l'habitat des prédateurs.
- ✚ *L'implantation de nichoirs et perchoirs à rapaces* : favorise la prédation naturelle et le développement des prédateurs.

o Les astuces du moment

Le **piégeage** sur des parcelles avec peu de foyers actifs (PI < 25 %) est un très bon moyen de lutte à cette période. En effet, la reproduction étant dans sa période la plus favorable, il est relativement simple efficace de piéger les adultes et les jeunes situés sur le foyer afin de couper le cycle. Un couple détruit peut représenter près de 100 campagnols en moins sur l'année !

Le piégeage est le moyen d'attraper - vivant ou mort - un animal. L'atout majeur de ce procédé est le fait de pouvoir connaître le nombre d'individus capturés, ainsi que l'espèce. Son inconvénient principal est l'investissement personnel qu'il demande ; de plus il est important de procéder au piégeage en période de basse densité.

Lors de cette période de fin de fenaison, la **mise en pâtures des parcelles fauchées** limite l'implantation de nouveaux foyers de campagnols par le piétinement des animaux.



L'une des actions les plus intéressantes à réaliser, à cette époque, est la **fauche des refus** derrière le passage des animaux, afin de favoriser une meilleure accessibilité aux prédateurs sur la parcelle.



Photo : Ferme de Janus

Taupe (*Talpa europaea*)

Eléments de biologie

- ✚ Forme cylindrique de 15 à 20 cm de long (tête + corps)
- ✚ Queue courte (2,5 à 3 cm) d'un aspect écailleux avec quelques poils; elle joue un rôle important dans le déplacement et la recherche de nourriture, et reste toujours en contact avec la partie supérieure de la galerie.
- ✚ Poids adulte : de 60 à 120 gr.



Situation en Limousin

La taupe est toujours présente sur la majorité des parcelles observées.

On a observé, depuis ce printemps, une importante activité de l'animal sur les prairies avec pour certaines parcelles des PI pouvant atteindre 60 %. En effet, la douceur et l'humidité de cet hiver leur a permis de trouver une source de nourriture importante dans les parcelles (nombreux vers de terre) et a pu limiter la mortalité des jeunes. Ainsi, beaucoup de parcelles de références observées montrent une présence significative de monticules frais.

Période de risque

Le risque de nuisibilité de la taupe est surtout important au printemps sur les prairies permanentes (elles génèrent les taupinières présentes dans les foin) et à l'automne sur les semis de prairies.

Seuil de nuisibilité

La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance, même en petit nombre. Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, en plus d'engendrer une usure précoce du matériel. Cette présence est également problématique dans les prairies nouvelles ou la présence de taupinière peut gêner la levée des graines.

Evaluation du risque - taupe

La période actuelle présente un risque élevé de dégâts sur les parcelles de fauche. En effet, les températures et les précipitations de ces derniers mois ont incité les taupes à sortir de leur refuge hivernal (bois, talus,...). Il n'en demeure pas moins que la taupe n'étant pas un animal très prolifique, les dégâts devraient se cantonner à quelques parcelles.

Pour lutter contre les effets néfastes de cet animal, **vous pouvez mettre en place du piégeage sur vos parcelles afin de diminuer directement le nombre d'animaux présents.**

Cette technique, mise en place à cette période, permet souvent de capturer des femelles qui ne pourront pas mener à bien l'élevage des jeunes.

Campagnol des Champs (*Microtus arvalis*)

Eléments de biologie

Le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité les plus important (le double du campagnol terrestre). Cependant, son espérance de vie est d'à peine un an.

Il se nourrit de plantes herbacées et de graines qu'il prélève à la surface du sol.

Le parcellaire limousin rend cette espèce relativement discrète dans notre paysage agricole. En effet, le nombre important de haies et le temps passé par ce campagnol à l'extérieur de ses galeries pour se nourrir favorise la prédation par les petits carnivores et les rapaces.

Attention à ne pas confondre campagnol des champs et campagnol terrestre (voir page 2).

Situation en limousin

Le campagnol des champs est peu observé sur notre réseau en cette période. Il est à noter que quelques foyers de campagnols des champs sont présents dans les anciens réseaux de campagnols terrestres.

Evaluation du risque - campagnol des champs : Le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur, la surface des parcelles limousines et la présence de haies ou de bois étant un facteur limitant à son développement. Il n'en reste pas moins que la perte de fourrages peut se révéler particulièrement importante suite à une forte attaque et que les risques de pullulation de l'espèce sont plus importants avec l'augmentation des températures.

Le risque le plus important se situe sur les vergers, où l'animal attaque les racines des jeunes plants qui dépérissent dès le printemps suivant l'attaque.

Le risque sanitaire pour les animaux et les hommes n'est pas à négliger non plus car le campagnol des champs peut être vecteur de nombreuses maladies notamment l'échinococcose alvéolaire et la leptospirose.

L'importance des populations de campagnol des champs peut également jouer un rôle dans le développement des populations de campagnol terrestre. En effet, la présence d'anciennes galeries de campagnol des champs facilite l'implantation du campagnol terrestre qui n'a plus qu'à nettoyer les galeries.

NOUVELLE REGLEMENTATION LUTTE COLLECTIVE

Les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre sont désormais fixées par l'arrêté interministériel du 14 mai 2014.

Cet arrêté s'applique également de façon limitative au campagnol des champs, le campagnol provençal, ainsi qu'au campagnol souterrain et au mulot sylvestre lorsqu'ils se trouvent mélangés aux espèces précitées.

L'arrêté définit les mesures de surveillance et les méthodes de lutte à mettre en place contre les campagnols, le type de produit utilisable, l'encadrement et la traçabilité des produits et les conditions d'utilisation des appâts.

Le nouvel arrêté fixe aussi les nouveaux seuils de traitement (7,5 kg à l'hectare maximum), ainsi que le seuil d'infestation au-delà duquel les traitements ne sont plus autorisés (1/3 des intervalles occupés sur la totalité de la diagonale de comptage de la parcelle, cf. méthode indiciaire p.3).

Seuls les appâts prêts à l'emploi distribués par les GDON, et encadrés par l'Organisme à Vocation Sanitaire reconnu dans la région pour le domaine végétal (FREDON Limousin), sont autorisés pour la lutte collective contre les campagnols; le traitement doit alors être consigné dans le registre phytosanitaire de l'exploitant. Durant les deux semaines après le traitement, un suivi constant doit être réalisé par l'applicateur, afin de vérifier l'enfouissement correct des appâts et de constater l'absence d'effets non intentionnels sur la faune non cible.

Les différents produits que l'on trouve en vente libre sont souvent des « biocides », leur emploi est interdit sur les parcelles agricoles.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du texte réglementaire sur le lien suivant : <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/Campagnol-terrestre>

Psyché des montagnes (*Oreopsyche angustella*)

Suite à une pullulation de psychés sur la commune de Bonnefond en Corrèze (19), nous avons publié un Bulletin flash à la fin du mois de mai (BSV n°2 de l'année 2014, que vous pouvez retrouver sur : <http://limousin.synagri.com/synagri/prairies>).

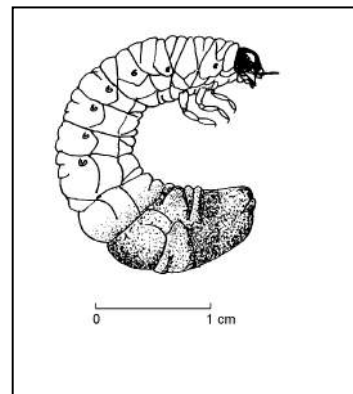
La situation est aujourd'hui revenue à la normale et aucune autre attaque de chenille n'a été recensée dans la région.

Hannetons et vers blancs

Données issues de la note technique nationale bsv

Note rédigé par la DGAI-DDQP. Version 2013

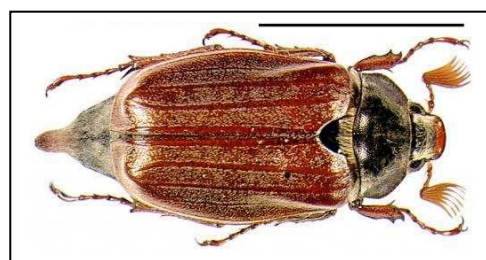
Depuis le début des années 2000, des dégâts de plus en plus fréquents de « vers blancs » sont observés dans certaines cultures exposées, notamment des zones de prairies à l'environnement boisé, dans des gazons en espaces verts ou encore dans des pépinières ornementales et forestières. Ces dégâts se caractérisent dans les cas les plus graves par une destruction complète du système racinaire. Les couverts végétaux complètement desséchés se détachent par plaques entières ou ont disparu, laissant la terre à nu. Différentes espèces de Melolonthoïdes, dont les larves sont assimilables à des « vers blancs », provoquent des dégâts voisins. La difficulté d'obtenir facilement des adultes pour la reconnaissance spécifique impose de passer par des identifications larvaires délicates.



HANNETON COMMUN - MELOLONTHA MELOLONTHA (LINNAEUS 1758)

Il s'agit certainement de l'espèce de Melolonthoïde la mieux étudiée par le passé. Depuis les différentes restructurations des paysages ruraux, les niveaux de population ont fortement régressé, sauf dans quelques secteurs.

L'adulte au corps brun mesure 20 à 30 mm de longueur sur 10 mm de large. La larve mesure jusqu'à 45 mm. Elle est arquée et d'un blanc laiteux. La tête est grosse avec de fortes mandibules, les pattes sont jaunes, allongées et velues.



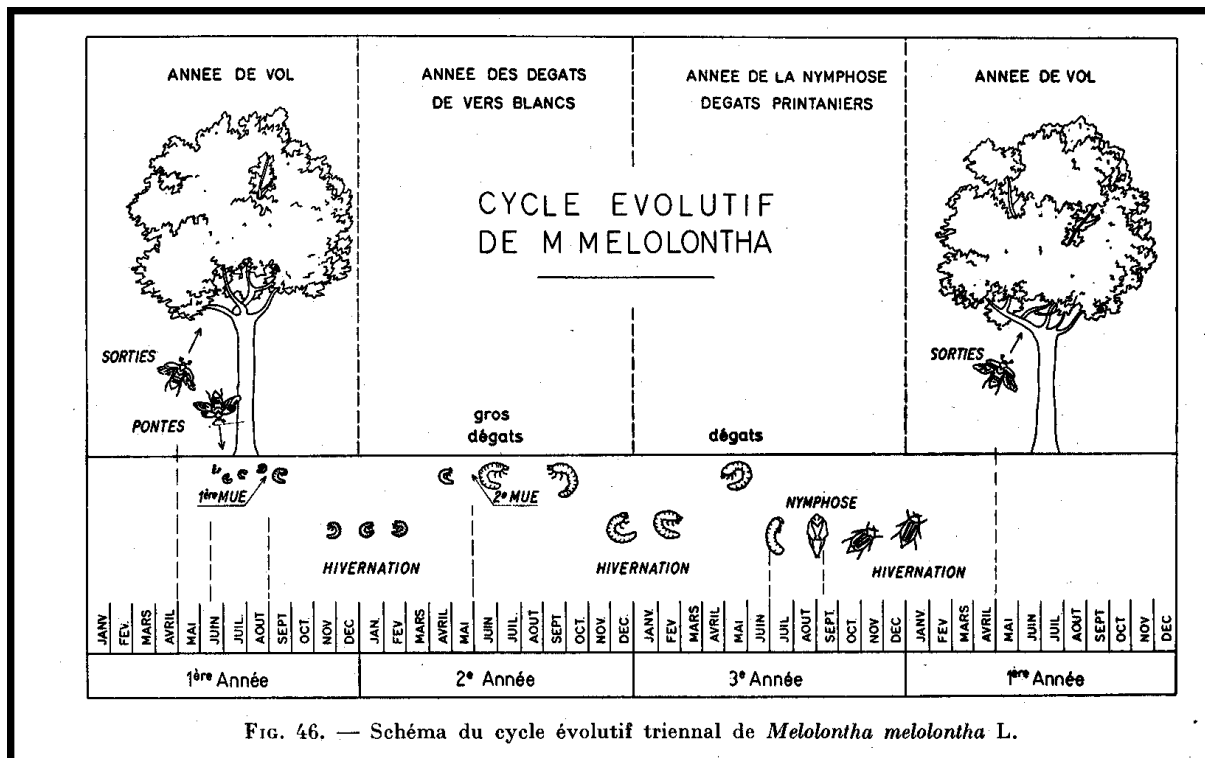
Importance économique et dégâts

Une nuisibilité parasitaire est rapportée historiquement à l'état adulte sur différentes essences forestières (principalement les chênes) et fruitières (principalement des pruniers en vergers, mais aussi la vigne). Cependant, c'est la forme larvaire qui est à l'origine de l'essentiel des dégâts.

Historiquement, hors prairies, principales cultures à supporter leurs dégâts, les larves de hannetons étaient considérées comme très nuisibles, sur céréales à pailles, diverses plantes à tubercules, dont les pommes de terre, les betteraves, le maïs. Il est probable que le phénomène soit observé dès lors que ces cultures seront implantées après prairies dans des zones déjà infestées par les hannetons.

L'importance des dégâts de vers blancs est soumise en grande partie aux conditions climatiques : plus l'été de l'année qui suit celle des vols est sec, moins les végétaux seront capables de résister aux déprédations provoquées par les larves au niveau du système racinaire.

Le seuil de nuisibilité varie selon la vigueur et l'état hydrique de la plante, ainsi que la fertilité du sol : il peut être de 20 à 50 larves au m² en prairies.



Le cycle évolutif du hanneton commun en France dure 36 mois étalés sur 4 années civiles. La dernière année de grand vol fut l'année 2013.

Lutte contre les vers blancs

Les vers blancs dans le sol échappent à l'attention des agriculteurs qui prennent souvent conscience du danger trop tardivement, lorsque les dégâts sont visibles. Les producteurs doivent donc être mis en alerte par la surveillance de l'évolution des populations de hannetons.

La détermination préalable de la présence de vers blancs dans le sol à protéger doit être entreprise par des sondages. La pratique des sondages est simple : elle consiste à effectuer dès la fin de l'été de l'année du vol, à l'aide d'une bêche des trous de 0,50 mètres de côté en fouillant le terrain jusqu'à 30 cm de profondeur à raison de 10 trous par hectare. Le comptage des vers blancs se fera en rapportant le nombre de larves au mètre carré.

Il existe un seuil de tolérance pour les prairies : 30 larves au m² et pour les pépinières, cultures légumières : 4-5 larves au m². Au-delà de ces seuils, des dégâts importants sont à craindre.

Les larves sont très sensibles aux chocs, ainsi qu'à la déshydratation. Durant l'été les vers blancs se tiennent dans la couche superficielle du sol où ils dévorent les racines. C'est à ce moment là que le traitement mécanique semble le plus efficace.

Actuellement, nous n'avons pas eu de remontée de dégât sur le réseau.

Prairies et adventices

La grande ortie (*Urtica dioica* L.)

Les orties, après fanage, perdent leur propriété urticante et fournissent un bon fourrage. Ainsi, en prairie de fauche, l'ortie ne doit donc pas être nécessairement combattue. Au contraire, au pâturage, l'ortie est régulièrement refusée et peu rapidement concurrencer d'autres espèces plus intéressantes.

Ces dicotylédones font partie de la famille des Urticacées et du genre *Urtica* (« celle qui brûle » en latin). Deux espèces d'orties sont fréquemment rencontrées : la grande ortie (*Urtica dioica* L.) et la petite ortie (*Urtica urens* L.). La caractéristique principale de ces orties est de présenter des poils urticants (acide formique) sur les feuilles. D'autres espèces d'orties du genre *Urtica* existent également mais ne posent pas de problème que ce soit en prairies ou en cultures.

Les espèces du genre *Lamium* sont apparentées aux « orties » (genre *Urtica*). Elles sont intéressantes pour les insectes pollinisateurs mais certaines posent parfois quelques problèmes en prairies (lamier blanc (*Lamium album* L.) et en cultures (lamier pourpre (*Lamium purpureum* L.)).

Biologie

La grande ortie est une espèce héliophile (voire de demi-ombre). Elle apprécie les sols frais à humides, dont le pH est proche de la neutralité, riches en éléments nutritifs (azote et phosphore). Elle forme des colonies compactes. Chaque année, l'ortie repart de bourgeons situés sur les rhizomes pour former ses organes verts. La grande ortie se reproduit selon deux méthodes. La reproduction sexuée implique généralement chez elle la présence de plantes mâles et de plantes femelles (espèce le plus souvent dioïque (Desgagnés, 2005)). La floraison a lieu entre juin et septembre-octobre. Après fécondation, une plante située en pleine lumière peut donner jusqu'à 20000 graines (akènes) qui n'ont pas de dormance et peuvent dès lors germer 5 à 10 jours après avoir atteint la maturité. Elles peuvent rester viables de nombreuses années dans le sol.

Les rhizomes servent à la reproduction asexuée. Grâce à ce système, la grande ortie est capable de coloniser un grand espace en quelques années. Dans ces colonies, toutes les autres plantes sont rejetées car la concurrence est très forte vis-à-vis de la lumière. En effet, l'ortie a cette capacité de grandir plus haut et plus vite que d'autres plantes afin de sortir ses pousses à la lumière.

La grande ortie est assez tolérante aux métaux lourds.



Vertus positives de l'ortie

La grande ortie est une plante très nutritive ; elle est riche en minéraux et en oligo-éléments et très riche en protéines (21 à 23 %). Par ailleurs, au delà de l'usage comme fourrage pour les herbivores, il existe des techniques visant à valoriser l'ortie comme aliment pour la volaille et les monogastriques. Les éleveurs de dindons en fournissent systématiquement pour éviter les carences alimentaires et la « crise du rouge ». L'ortie est comestible et peut-être utilisée en potage. Elle est très riche en fibres et servait autrefois à la fabrication de vêtements. Elle a également de nombreuses propriétés médicinales et entre dans la préparation de certains cosmétiques.

Ortie et biodiversité

La grande ortie est une plante nourricière de nombreuses chenilles dont le paon du jour, la carte géographique, la petite tortue, le vulcain et d'autres papillons...

Méthodes de lutte contre les orties

Il faut avant tout veiller à prévenir les excès d'azote et de phosphore et à maintenir le gazon fermé pour empêcher la germination des semences présentes dans le sol. Si une tache d'orties est présente dans la parcelle, il faut éviter d'en disperser les rhizomes par un travail mécanique du sol (fraise, charrue...).

La fauche

Les orties peuvent être maîtrisées par des coupes fréquentes, ce foin non lignifié sera apprécié par le bétail. Celles-ci doivent être réalisées avant la floraison des orties, qui se situe de juin à septembre-octobre, de manière à éviter leur propagation par la production de graines. Après floraison, le foin très lignifié et peu feuillu présente peu d'intérêt.

Le pâturage

Les orties sont très peu consommées en vert par les animaux. Par contre, tous les animaux (bovins, ovins, équins...) consomment volontiers les orties séchées, après une fauche des refus notamment.

Source : (Les Livrets de l'Agriculture n°17 : *Le contrôle des populations indésirables de rumex, chardons et orties dans les prairies permanentes*. S. Crémer, D. Knoden, D. Stilmant, P. Luxen. 2008.

A RETENIR

Campagnol terrestre

Légère augmentation de l'activité des campagnols sur la majeure partie de la région. Risque de pullulation des populations sur le sud du canton de Neuvic (19). Déplacement vers le sud-ouest de la zone de front.

Période actuelle idéale pour mettre en œuvre des méthodes alternatives de lutte : broyage des refus, piégeage, mise en pâture des parcelles fauchées.

Taupe

Présence régulière sur la région. **Activité importante et un risque d'augmentation des populations.**

Campagnol des champs

Effectifs faibles sur la région (prairies).

PROCHAIN BULLETIN NOVEMBRE 2014

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

